



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Arrêté du 4 décembre 2015

**Prolongeant la validité du permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes
attribué à la compagnie minière Espérance dit « Permis Nouvelle Espérance » et réduisant sa
surface dans le département de Guyane
NOR : EINL1529428A**

Par arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en date du 4 décembre 2015, la durée de validité du permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes dit « Permis Nouvelle Espérance » et réduisant sa surface à 127,7 km², portant sur le territoire des communes d'Apatou et de Grand-Santi, est prolongée jusqu'au 5 novembre 2018, compte tenu de l'engagement financier minimal de 985 600 euros.

Conformément à la carte au 1/100 000 annexée au présent arrêté (1), le périmètre du permis exclusif de recherches dit « Permis Nouvelle Espérance » est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les points sont définis par les coordonnées suivantes (système RGFG 95, projection de Mercator Transverse Universelle - UTM - fuseau 22) :

POINTS	LOCALISATION DU POINT	COORDONNEES X	COORDONNEES Y
1	Extérieur	131 915	509 519
2	Extérieur	125 687	497 799
3	Extérieur	120 464	497 950
4	Extérieur	121 800	501 900
5	Extérieur	124 441	507 411
6	Extérieur	127 049	511 829
7	Extérieur	130 717	517 384
8	Extérieur	139 706	520 996
9	Extérieur	140 442	520 576
10	Extérieur	139 385	517 695
11	Extérieur	135 895	512 278
12	Intérieur	130 787	517 307
13	Intérieur	135 823	517 307
14	Intérieur	135 823	512 352
15	Intérieur	130 788	512 352

Le périmètre du permis exclusif de recherches dit « Permis Nouvelle Espérance » n'englobe pas la concession « Espérance » détenue par la compagnie minière Espérance dont le siège social se situe au Carrefour du Larivot 97351 à Matoury en Guyane - coordonnées : 0594 29 80 01 - fax : 0594 35 16 58.

La compagnie minière Espérance s'engage à ne pas effectuer de travaux terrestres dans un rayon de trois kilomètres autour du centre du village d'Apagi, dont les coordonnées sont les suivantes : x = 118 297 et y = 501 570.

**Le Chef de service
Risques, Energie, Mines et Déchets**


Guy FAUCHER

(1) L'arrêté intégral et la carte peuvent être consultés à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cédex, ainsi que dans les bureaux de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane, impasse Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex.